

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(7\)Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 8 août 1864](#)

Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 8 août 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièstère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[8 août 1864](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieu de destination87, rue d'Amsterdam, Paris

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin revient sur un argument de sa femme, lui reprochant d'avoir fait assister Marie Moret à la fête de l'Enfance de 1863. Godin demande à Favre s'il doit laisser la population du Familistère organiser à nouveau la fête ou s'il faut l'annuler pour ne pas fournir des arguments à ses adversaires, car Marie Moret devrait naturellement y assister. Il indique à Favre qu'il ne veut pas faire appel du jugement du tribunal de Vervins, car il ne veut pas perdre du temps : tant que le procès dure, le développement de son industrie s'accomplit au profit de la communauté. Il s'interroge sur les témoignages que sa femme pourra produire dans l'enquête et craint qu'elle ne fasse traîner encore les choses. Godin demande à Favre le moyen de la contraindre à avancer dans l'enquête. Il lui demande enfin s'il est bon qu'il produise des témoignages sur la conduite non irréprochable de sa femme.

NotesLe passage de la lettre sur la résolution de Godin de ne pas faire appel du jugement du tribunal de Vervins répond à une question de Fabre dans sa lettre à Godin du 28 juillet 1864, conservée au Cnam dans la correspondance passive de Godin (FG 13 2 B, 17-18).

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Fête de l'Enfance du Familistère](#), [Relation Godin-Moret](#)

Personnes citées

- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Événements cités

- [Fête de l'Enfance du Familistère \(13 septembre 1863, Guise\)](#)
- [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Vervins \(Aisne\)](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 3 p. (273r, 274r, 275v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Quise le 10 aout 1866

Monsieur

vous vous souvenez, quel nombre
des articulations que ma femme a
produites contre moi dans le grand
quel ma intention figure elle dans
lan dernier a que pris a parible
époque fait assisté et d'effari
a la fête qui a eu lieu au familialité
pour la distribution des récompenses
auevris a l'enfant en raison des différents
mérites reconnus et des progrès accomplis
pendant la première année de l'éducation
soit et soit régulièrement organisé

La population du familialité économique
a se présenter visiblement de cette fête
dont ils a gardé un agréable souvenir
et qu'ils semble devoir renouveler cette
année avec une pompe que je dirai
modeste, je dirais certainement que des
réflexions humaines a faire sur ces dispo-
sitions d'une population qui entraîne
vers le bien si on ne s'oppose a la
pensée que peut-être je puis avoir
quelque mesure de grandeur a consacrer
pour en que donner de nouvelles armes
a mes adversaires, etc. m'ingage de me

Monsieur Jules Duran

de vous parler de et incidant et à deux
 demander si vous ne doutez pas que
 cela puisse être véritablement des difficultés
 à ma défense. si mon impuissance
 personnelle vous est connue je dois vous
 dire que je ne dois pas que cela doive
 produire un semblable résultat et je suis
 parfaitement disposé à laisser faire, mais
 par trop de confiance dans la justice de
 vos appréciations pour ne pas en tenir le
 plus grand compte dans le cas où vous
 diffamiez moi à un mois. en pareil cas
 la fête serait supprimée car il faudrait
 du plus mauvais effet de la faire dans
 que elle s'opère soit présente elle qui
 passe des journées presque entières au
 milieu des enfants de la nuit et de l'oubli
 je n'ai du aucun motif pour
 interpréter l'appel de jugement du tribunal
 de Versailles gagner du temps pour moi
 ce serait en perdre puisque les développements
 que je donne chaque jour à mon
 industrie tournent au profit de la communauté
 et que si par impossible elle devait
 être dissoute par la défection, plus elle
 devrait diffier plus elle me serait préjudiciable
 plus je cherche à deviner à que
 ma femme pourra produire dans l'avenir
 plus je suis embarrassé pour comprendre
 comment elle pourra faire pour moi
 des témoignages si vifs et qui me sont

contraindre, il me semble qu'il me serait
 bien plus facile de la faire aimer que cela
 ne doit lui être possible à mon égard, il
 est vrai que j'ai l'opinion ignorante et
 présumée contre moi et qu'elle ^{me} ~~me~~ ^{me} ~~me~~ ^{me} ~~me~~
 devant auver moyen, mais cela suffirait
 pour faire triompher son mauvais cause.
 en prison de la pauvreté des témoignages
 qui me permettraient possible de demander si
 ma femme ne se pas encore laisser traîner
 son procès, et quel moyen j'aurais à employer
 pour la contraindre à abandonner son accusé
 pense que l'iniquité ne pourra avoir lieu que
 fin velleux prochain ou en 9^{bre} faut il attendre
 cela sans rien faire ?

Je dois lui en dire aussi dans quelle
 mesure d'ou trouvez convenable que dans
 l'enquête se fasse usage de témoignages qui
 auraient pour conséquence de laisser entendre
 de ce côté de l'histoire que la vie de ma femme
 est bien d'avoir été irréprochable et que elle
 peut être dans les conseils d'un amant quelle
 a qu'elle la première partie d'une signature
 et des directions pour y arriver
 vultes agréer Monsieur mes sentiments
 les plus sincères

Madame